

## Compte engageur : les précautions à prendre

Tout établissement équestre qui adhère à la FFE se voit remettre trois comptes: deux comptes FFE Compet et un compte SIF, qui permettent notamment d'engager des cavaliers et/ou d'organiser des compétitions. Les recommandations qui suivent valent pour tous ces comptes, avec toutefois une vigilance accrue à observer concernant les engagements sur les compétitions de niveau Club et Pony.

### Choix sécurisé

Lorsqu'il reçoit ses codes secrets, le dirigeant est invité à les modifier immédiatement sans passer par la FFE. Afin d'optimiser la sécurité des codes, il est même recommandé de les changer régulièrement et de choisir à chaque fois une combinaison complexe, difficile à deviner par les tiers.

**Par exemple**, le code postal du siège de l'établissement ou la date de naissance du dirigeant sont à éviter.

Il va de soi que le dirigeant doit conserver ses codes secrets dans un endroit confidentiel, et surtout ne pas les laisser à la vue de tous à côté du clavier de l'ordinateur.

#### Références :

[Règlement général des compétitions, articles 1.6 et 5.8](#)

[Règlement disciplinaire général](#)

#### Pour aller plus loin :

[Lettre Ressources n° 59 du 30 novembre 2015 – Responsabilité du coach lors d'un concours Club](#)

[Lettre Ressources n° 85 du 26 mars 2018 – Substitution de cavaliers et d'équidés : c'est interdit quelle que soit la division de compétition](#)

### Utilisation personnelle

L'utilisation du compte engageur constitue une prérogative exclusive du dirigeant, dans la mesure où elle engendre des mouvements financiers et surtout peut mettre en cause sa responsabilité. Pour des questions de commodité, il arrive souvent que le dirigeant confie ses codes secrets et donc l'utilisation de son compte engageur à un moniteur salarié de l'entreprise, voire à un membre bénévole de l'association. Toutefois, en cas d'infraction ou d'accident lors d'une compétition, **le dirigeant demeure responsable de toutes les opérations passées à partir de son compte engageur, quand bien même elles sont matériellement exécutées par un tiers**. Par exemple, lorsqu'un enseignant engage en compétition un cavalier dont la Licence Fédérale de Compétition n'est pas à jour sous un autre nom et omet de procéder au changement sur le terrain, le dirigeant, en sa qualité de titulaire du compte engageur, est également passible de poursuites disciplinaires pour substitution de cavaliers, au même titre que l'enseignant et les cavaliers impliqués. Le fait que le dirigeant ait été ou non au courant peut seulement avoir une incidence sur le quantum de la sanction, si ce dernier arrive à le démontrer.

### Bon à savoir

Afin de limiter les situations à risque, il est fortement recommandé au dirigeant :

- ✓ de procéder personnellement à chaque engagement et de vérifier que le cavalier et sa monture ont le niveau pour participer à l'épreuve ;
- ✓ d'être présent le jour de la compétition afin notamment de s'assurer que tous les cavaliers et équidés engagés à partir de son compte sont bien ceux qui participent à la compétition ;
- ✓ de refuser les engagements de complaisance ;
- ✓ d'éviter d'engager un cavalier ou un équidé sous un faux nom dans l'attente de la régularisation de sa situation ;
- ✓ de recourir à une délégation de pouvoirs lorsqu'il confie ses codes secrets et l'utilisation de son compte engageur à l'un de ses salariés.

Pour plus d'informations sur les conditions de recours à la délégation de pouvoirs, [cliquer ici](#).



GENERALI



ffe.com

## Contrôle technique des poids lourds : ce qui a changé au 20 mai 2018

La directive européenne relative au contrôle technique est entrée en vigueur. Elle concerne tous les véhicules et renforce la sécurité routière en instaurant la mise en place d'un contrôle technique plus poussé, notamment pour les poids lourds.

### Contrôle technique plus long, plus cher et plus complexe

Du fait des exigences imposées par les nouvelles normes de contrôle technique, celui-ci prendra plus de temps pour être effectué par le contrôleur. L'augmentation prévisible du prix est estimée à environ 20%, prenant également en compte le fait que les contrôleurs doivent dorénavant être titulaires d'un diplôme supplémentaire pour effectuer ces contrôles. La contre-visite, parfois gratuite jusqu'alors, devrait devenir systématiquement payante du fait de l'importance des vérifications à effectuer.

L'amende encourue pour défaut de contrôle technique reste inchangée, 135 € minorés à 90 € en cas de paiement immédiat.

### Interdiction de rouler à partir de minuit le lendemain du contrôle en cas de défaillance critique

Comme auparavant, il existe toujours trois niveaux de défaillances constatables sur les véhicules contrôlés : 165 défaillances mineures, 413 défaillances majeures et 156 défaillances critiques. *Exemple de défaillances critiques : feux stop défectueux, absence de liquide de freins, jeu excessif dans la direction.*

*Référence :*

[Directive européenne 2014/45UE](#)

[Arrêté du 27 juillet 2004](#) relatif au contrôle technique des véhicules lourds

Code de la route : [article R. 323-1](#) (obligation contrôle technique et sanctions) financières

La périodicité du contrôle technique dépend du résultat :

- un an après chaque contrôle technique périodique « favorable » ;
- en cas de contrôle « défavorables pour défaillance(s) majeure(s) », un mois pour obtenir un contrôle technique « favorable », peu importe le nombre de contre-visites effectuées sur cette période.

Attention, en cas de « défaillance(s) critique(s) », le véhicule ne pourra plus rouler à partir de minuit le lendemain du contrôle. Cette interdiction ne s'applique pas pour se rendre vers le lieu de remise en état ou au contrôle technique. Dans ce cas, le propriétaire prend les mesures adaptées pour s'assurer que la circulation du véhicule avant sa réparation s'effectue dans des conditions garantissant la sécurité.

A noter : pour les véhicules de Transports en commun de personne (TCP), le contrôle technique doit avoir lieu dans les 6 mois après la mise en circulation puis 6 mois après chaque visite technique périodique.

### Liste des documents à présenter lors du contrôle technique

- Carte grise ;
- Notice descriptive et certificat de conformité du véhicule ou sa copie, le cas échéant ;
- Pour les véhicules livrés non prêts à l'emploi et pour la première présentation à la visite technique périodique : un certificat de conformité initial conforme ;
- Procès-verbal de réception à titre isolé, le cas échéant ;
- En cas de contre-visite, procès-verbal de la visite technique périodique défavorable.

## Médiation par le cheval : quels interlocuteurs ? quelles compétences ? quelles responsabilités ?

Pour aller plus loin :

Le service "[Cheval et diversité](#)" a été créé en octobre 2017 pour développer les activités de médiation avec les équidés, pour tous les publics en accompagnant les différents acteurs.

Page FFE "[Cheval et différence](#)"

Page Facebook "[cheval et diversité](#)"

Mail :  
cheval.diversite@ffe.com

La médiation par le cheval est une démarche d'accompagnement s'appuyant sur la mise en relation des équidés et des personnes en demande. Elle utilise les caractéristiques inhérentes du cheval. Ce partenaire, singulier et interagissant, est positionné dans un projet individualisé sportif, thérapeutique ou social. Il est ainsi nécessaire d'identifier l'objet de la prestation proposée pour en définir les obligations et la responsabilité qui en découlent.

### Diplômes et encadrement : qui peut faire quoi ?

La médiation par le cheval recouvre plusieurs objectifs et finalités :

- Finalité "sportive et de loisir" où l'objectif est d'enseigner, d'animer ou d'encadrer une activité physique ou sportive ou d'entraîner, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. Exemple : équitation adaptée, équi handi.
- Finalité "thérapeutique" où un patient vient chercher des soins. Exemple : équithérapie, hippothérapie.
- Finalité "d'aide et de développement personnel" où le bénéficiaire est accompagné pour un travail personnel. Exemple : equicoaching, équicien.

En fonction, de l'objectif de la séance, les qualifications nécessaires diffèrent :

	Diplômes et qualifications	Prérogatives
Finalité "sportive et de loisir"	Tout diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification au titre de l'article L212-1 et de son annexe 1 du Code du sport	Enseignement, animation et encadrement d'une activité ou entraînement des pratiquants, contre rémunération, d'une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
Finalité "thérapeutique"	Diplôme médical / paramédical / sanitaire / médico-social + une formation sur-qualifiante	Accompagner des patients dans des exercices identifiés pour des activités de soins (exclusion de l'enseignement).
Finalité "d'aide et de développement personnel"	Formation privée	En fonction des formations, cependant ces personnes <i>ne disposent pas</i> des compétences et prérogatives exclusivement réservées aux éducateurs sportifs diplômés et aux titulaires d'un diplôme médical / paramédical / sanitaire / médico-social

### Responsabilité et assurances : comment se couvrir ?

D'une manière générale, une structure qui accueille des séances de médiation par le cheval doit être couverte par son assurance professionnelle pour toutes les activités proposées en son sein. En outre, il est toujours préférable que les pratiquants soient licenciés et donc couverts pour les dommages qu'ils pourraient causer et subir.

Enfin, si des interlocuteurs extérieurs interviennent sur la structure, il est fortement conseillé de signer un contrat en précisant le rôle de chacune des parties. Par exemple, un contrat de mise à disposition des équidés et des infrastructures si le gérant n'intervient pas dans la relation. Au contraire, si deux intervenants - par exemple, un éducateur sportif diplômé et un équithérapeute - interviennent ensemble sur la structure et dans le choix des exercices, le contrat doit préciser le rôle de chacun.

Références :

Code du sport :  
[article L. 212-1](#)  
(enseignement contre rémunération)

[Arrêté du 20 janvier 2014](#) portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (Equicien)

*A noter :*  
L'enseignement de l'équitation à un public spécifique peut être facturé avec un taux de TVA réduit à 5,5%.

Ainsi, l'équithérapeute pourra proposer des exercices à cheval, avec le concours du club et de l'enseignant, en fonction du profil des patients et du praticien.

La frontière peut être tenue entre le rôle des différents interlocuteurs, ainsi il faut systématiquement demander une attestation d'assurance précisant l'étendue des risques couverts par la responsabilité civile professionnelle de l'intervenant.

## Prélèvement à la source pour les exploitants agricoles

Les dirigeants de structure équestre sont, comme les salariés, concernés par le prélèvement à la source qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Maintien de la déclaration annuelle des revenus

L'administration fiscale calcule, selon les revenus 2017 déclarés au printemps 2018, le montant des acomptes qui seront prélevés chaque mois ou chaque trimestre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Chaque année, une déclaration des revenus perçus l'année précédente sera à réaliser.

### Païement de l'impôt via des acomptes

Les exploitants paieront leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration sur la base de la déclaration de revenus et prélevés tous les mois ou tous les trimestres.

Les acomptes mensuels seront désormais étalés sur 12 mois et seront prélevés automatiquement par l'administration fiscale.

### Actualisation des acomptes

En septembre 2019, le montant de l'acompte sera actualisé pour tenir compte des changements éventuels consécutifs à la déclaration des revenus de 2018.

**Le cas échéant, ils seront de nouveau actualisés chaque année, en septembre.**

En cas de changement de situation conduisant à une variation prévisible et significative de l'impôt, le contribuable pourra demander une mise à jour en cours d'année du montant de l'acompte.

## Open 2018 : 36 sessions d'initiation aux premiers secours

### Nouveauté 2018

Le Generali Open de France rassemblera cette année encore des milliers de concurrents. Afin que l'événement se déroule dans les meilleures conditions, une vingtaine de secouristes seront mobilisés lors de chaque semaine. Grande première pour cette édition 2018, à l'initiative de la Commission médicale de la FFE, la Croix-Rouge proposera des initiations aux premiers secours. **Les ateliers s'adressent à tous, coachs, cavaliers, parents... N'hésitez pas à en parler à vos élèves et encouragez-les à s'inscrire !**



#### Références :

[Bulletin officiel des finances publiques](#)

[Site du Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics](#)

[Pour aller plus loin :](#)

[Espace Santé](#)

[Contact :](#)

[Formulaire de contact](#)

[Formulaire d'autorisation pour les mineurs](#)



### Modalités pratiques

Trois secouristes de la Croix-Rouge viendront tout spécialement assurer six jours de formation : les samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 juillet pour la semaine Poneys et les samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 juillet pour la semaine Clubs.

Chaque jour, trois séances d'une heure seront proposées le matin à 9h00, 10h30 et 12h00, puis trois autres l'après-midi à 15h00, 16h30 et 18h00. Les intervenants accueilleront des groupes de dix participants maximum et espèrent ainsi initier 360 personnes au total.

Ouverte à tous les publics, cette initiation est accessible aux enfants à partir de dix ans. Attention, pour tout mineur, une autorisation signée d'un représentant légal sera requise.

### Inscriptions préalables

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent et le nombre de places est limité. Toute demande d'information ou de participation est à adresser à la Commission médicale [ici](#).

## Le juge a dit : le formateur engage sa responsabilité en cas de débouillage effectué par un cavalier peu expérimenté

### Les faits

Une cavalière de niveau intermédiaire, liée à un cavalier professionnel par une convention de stage, s'est grièvement blessée en chutant d'un cheval de 4 ans lors d'une séance de débouillage. Le cheval s'est cabré puis retourné sur elle alors qu'il n'était pas tenu à la longe par le cavalier professionnel. La cavalière assigne ce dernier en indemnisation de son préjudice. La cavalière et le cavalier professionnel n'étaient pas liés par un contrat de travail mais simplement par un accord en vertu duquel, sous forme de stage, la cavalière versait 450 euros par mois en échange de l'hébergement et de la possibilité de s'occuper des chevaux du cavalier professionnel dans l'objectif de se perfectionner en saut d'obstacles.

Le juge fait droit à la demande de la cavalière au motif que cette dernière a monté l'équidé sans en avoir le niveau et qu'à ce titre, le cavalier professionnel a manqué de prudence et de sécurité en lui confiant le débouillage d'un jeune cheval.

[Référence :](#)

[CA Paris, 15 mai 2017 n° 15/03.234](#)

### Ce qu'il faut retenir

Le cavalier professionnel a une obligation de prudence et de sécurité à l'égard des cavaliers qu'il encadre. Etant une obligation de moyens, il appartient au pratiquant de démontrer la faute du professionnel.

Or, un cavalier professionnel commet une faute en laissant monter un équidé non débouillé par une cavalière de niveau galop 5 sans le tenir à la longe, abandonnant tout contrôle sur celui-ci.

Il est donc impératif pour un cavalier professionnel de pouvoir prouver que le niveau du cavalier a été pris en compte lorsqu'il lui fait monter un cheval non débouillé afin d'éviter de voir sa responsabilité engagée.



## Définition du mois : annexe et extension des habitations dans les zones agricoles

### Constructions liées et nécessaires à l'activité agricole

Dans les zones agricoles définies par les documents d'urbanisme, peuvent seulement être autorisées les constructions liées et nécessaires à l'activité agricole. Les bâtiments équestres (écuries, manèges, etc.) peuvent en conséquence être implantés dans ces zones. Les habitations peuvent également être autorisées dès lors qu'une permanence sur place est justifiée.

Ces habitations peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes, même en zone agricole (A) ou naturelle (N).

#### Références :

[Code de l'urbanisme : article L151-12](#)

[Réponse ministérielle du 22 février 2018](#)

### Distinction entre extension et annexe

**Une extension** est un agrandissement de la construction existante, elle doit présenter un **lien physique et fonctionnel avec la construction existante**.

**Une annexe** est une construction secondaire, non attenante à l'habitation et se définit selon trois critères :

- ses dimensions,
- son utilité,
- son lieu d'implantation.

Il doit s'agir d'une **construction secondaire**, de **dimensions plus réduites** que l'habitation principale dont elle complète les fonctionnalités c'est-à-dire qu'elle doit avoir la **même destination**.

Les annexes correspondent notamment aux garages, piscines, abris de jardin.

### Possibilité à vérifier dans le PLU

Depuis l'entrée en vigueur de la loi « Macron » le 6 août 2015, les auteurs des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) peuvent autoriser, au même titre que les extensions, la création d'annexes aux habitations implantées dans les zones agricoles ou naturelles dès lors que ces projets ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le règlement du PLU doit alors préciser les conditions de hauteur, d'implantation, d'emprise etc. afin d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le caractère agricole de la zone.

Il s'agit d'une possibilité que tous les PLU ne sont pas obligés de contenir. Cette faculté n'est pas ouverte aux communes disposant d'une carte communale.



## Bienfaits de l'équitation pour l'enfant : boostez vos inscriptions !

L'équitation est une activité adaptée aux enfants dès le plus jeune âge. Au-delà des bienfaits physiques qu'elle procure, elle participe au développement psychique de l'enfant puisqu'elle se pratique au contact de l'animal, en pleine nature et en groupe. **Ces multiples bienfaits représentent un atout considérable à faire valoir auprès des parents hésitant à inscrire leurs enfants. Mettez-les en avant en vous appuyant sur les outils fédéraux.**

### Espace Santé

Lorsque vous constituez vos supports publicitaires, papiers ou électroniques, n'hésitez pas à reprendre les éléments de langage disponibles dans les rubriques de l'Espace Santé rédigées par la Commission médicale de la FFE : « [Enfants et équitation](#) » et « [Bienfaits de l'équitation](#) ». Vous pouvez également rediriger les cavaliers et leurs parents directement sur ce site Internet accessible à tous les publics.

Pour la rentrée 2018, la FFE met en outre à disposition des pédiatres un dépliant intitulé « Le poney, quelle bonne idée », afin d'informer les familles des bienfaits de l'équitation, y compris pour les tous petits. Voir le dépliant ci-dessous.

### Opérations découverte

Afin de promouvoir l'équitation et les activités pédagogiques des centres équestres et poney-clubs labellisés, la FFE met en place des projets destinés à attirer et/ou fidéliser le jeune public. Depuis 2012, l'opération [Poney Ecole](#) permet aux établissements d'accueillir des classes de maternelle ou de primaire pour une initiation gratuite. En 2018, l'opération [Fête du poney](#) est l'occasion de proposer un premier contact avec l'animal à travers diverses animations : baptêmes à thème, ateliers type fête foraine, temps de convivialité...

### Bon à savoir

Le service Ressources propose un modèle de contrat d'inscription spécifique pour les mineurs. Pour consulter le document, [cliquer ici](#).

Un dépliant de présentation des bienfaits du contact du poney pour les jeunes enfants a été réalisé. Diffusé dans **près de 700 salles d'attente dans toute la France**. Ils seront à la disposition de près de 2,8 millions de patients pendant trois mois, dès septembre. Le lecteur y découvre que l'équitation est un sport qui se pratique dès le plus jeune âge notamment lors des séances « baby-poney ». Les textes mis au point avec Priscille Le Grelle, élue au comité fédéral et médecin, mettent en **avant les avantages de cette pratique pour les enfants** : le développement de la motricité, la prise de confiance en soi et l'épanouissement qu'elle procure.

**À CHEVAL en France**

PROGRAMMEZ VOS LOISIRS ÉQUESTRES !  
CONSULTEZ NOS OFFRES

SÉJOUR  
PROMENADE RANDONNÉE  
STAGE

L'ACTIVITÉ ÉQUESTRE DE VOS RÊVES...

ACHEVALENFRANCE.COM

Trouvez votre club sur  
FFE.COM

**PONEY-CLUB ET CENTRE ÉQUESTRE**

D'une taille adaptée, le poney rend l'équitation accessible dès le plus jeune âge.

Comme la ferme d'autrefois, le poney-club ou le centre équestre est un lieu de vie rythmé par les cycles biologiques des animaux et des saisons.

Proches de la nature, les clubs font découvrir la faune et la flore. Ils contribuent à préserver l'environnement.

**LE PONEY, QUELLE BONNE IDÉE !**

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

## Les nouveautés de l'espace Ressources

### Actualités

- [Dynamisez votre club-house au rythme du sport !](#)
- [Manifestations utilisant la voie publique : simplification des cerfa](#)

### Fiches et modèles mis à jour

- Fiche « [Définir le salaire](#) »
- [Modèle de contrat de travail](#) CDI plein temps et temps partiel
- Modèle « [Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou de l'équitation](#) »

---

## Contactez le service Ressources

### Adresse postale

FFE Ressources  
Parc Equestre  
41600 LAMOTTE

### Téléphone

02.54.94.46.00  
Du lundi au vendredi  
De 14h à 18h

### Site internet

[www.ffe.com/ressources/](http://www.ffe.com/ressources/)

### Adresse mail

[ressources@ffe.com](mailto:ressources@ffe.com)

---



GENERALI

